

OTJ DE WOBURN

Guide des parents

Table des matières

1	Mot de bienvenue
2	Présentation de l'équipe
3	Les horaires •Service d'animation estivale
4	Code de vie de l'enfant
5	Tenue vestimentaire
6	Mesures disciplinaires
7	Matériel requis
8	En cas d'accident
9	Lieux fréquentés
10	Les sorties

1 — Mot de bienvenue

Chers parents,

L'équipe d'animation du Service d'animation estivale est fière d'accueillir votre/vos enfant(s) cet été. Par notre formation, notre enthousiasme, notre dynamisme et notre grande écoute, nous saurons faire de cette saison un moment inoubliable pour votre/vos enfant(s).

Pour rendre l'été encore plus agréable sous une forme imaginaire, nous avons mis en place une thématique : « À mes yeux... ». Cette thématique sera exploitée à travers du service d'animation estivale.

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de laisser partir votre enfant pour une journée avec des étrangers. C'est pour cette raison que nous avons créé ce document pour vous rassurer et pour vous outiller tout l'été.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Carmen LeBrun au 819544-4211 poste 225 ou adm.woburn@axion.ca.

De plus, les animateurs peuvent toujours répondre aux questions concernant votre enfant, ne vous gênez surtout pas de passer quelque temps avec eux, en fin de journée.

Sur ce, bon été à vous et votre/vos enfant(s),

L'équipe du Comité des loisirs

2 — PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

RÔLE DES ANIMATEURS

- Planifie, organise, réalise et évalue toutes les activités offertes à son groupe d'enfants
- Applique les mesures de distanciation recommander ainsi que les mesures de désinfection
- Dispense les premiers soins lors de blessures mineures en respectant les mesures de protection nécessaires
- Règle les conflits entre les enfants, s'assure d'un bon climat de travail et applique les mesures disciplinaires
- Est responsable de son groupe en tout temps durant l'été, entre autres, au dîner, aux collations et lors des baignades
- Informe les parents des particularités des journées spéciales

RÔLE DU COORDONNATEUR

- Applique les mesures disciplinaires auprès des enfants (rencontre avec les parents)
- Applique les mesures disciplinaires auprès des employés
- Gère l'ensemble du déroulement du camp de jour
- Planifie et s'assure que toutes les activités sont sécuritaires tout en respectant les recommandations et les consignes des autorités de la santé publique
- Procure une assistance technique au camp de jour
- Anime les réunions
- Supervise et conseille le personnel

Liste du personnel

Nom de l'employé et nom de camp	Rôle
Anne Brault (Ananas)	Animatrice SAE
Juliette Audet (Rhubarbe)	Animatrice SAE
Marilou Carrier (Coconut)	Animatrice SAE
Rose Dumas	Monitrice & surveillante Piscine
Jacob Trachy	Assistant surveillant Piscine

Lorsque vous devez vous adresser à un animateur, n'oubliez pas d'utiliser son nom de camp!

3 — LES HORAIRES

SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE :

Voici l'horaire du lundi au vendredi de 8 h 30 h à 16 h 00

SERVICE DE GARDE :

Nous n'offrons malheureusement aucun service de garde pour la saison estivale 2021.

L'ACCUEIL DU MATIN ET DE LA FIN DE JOURNÉE

L'ACCUEIL DU MATIN : 8H30

Les animateurs prennent les présences de leur groupe afin de s'assurer du nombre d'enfants qu'ils auront pendant la journée. Les animateurs prendront la température de votre [vos] enfant(s) à l'arrivée. Si toutefois votre (vos) enfant (s) démontres des symptômes de rhum, il(s)/elle(s) sera/seront retourné à la maison. **Si vous arrivez en retard, il est important d'amener votre enfant à son animateur.**

L'ACCUEIL EN FIN DE JOURNÉE : 16H00

Le parent ou le tuteur qui vient chercher un enfant doit se présenter à l'animateur afin que celui-ci vérifie si vous êtes autorisé à partir avec l'enfant. Les personnes autorisées à venir chercher un enfant sont celles qui apparaissent sur la fiche d'inscription.

Si votre enfant a l'autorisation de partir seul, le parent doit l'avoir indiqué sur la fiche d'inscription. L'enfant devra, avant de partir, aviser son animateur.

4 — CODE DE VIE DE L'ENFANT

1— Le respect de soi

- Porte des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp de jour ;
- Porte l'équipement de protection nécessaire aux activités qui en ont besoin ;
- Apporte des collations et des repas (lunch) sains et bons pour la santé.

2— Le respect des autres

- Participe positivement et de façon dynamique aux activités tout en respectant la distanciation
- Fais preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp de jour (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs, gestionnaires)
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui
- Respecte les consignes des animateurs et du coordonnateur
- Ne pas apporter d'effets personnels tels que : téléphone cellulaire, lecteur MP3, jeux vidéo, toutou, etc.
- Quitte le site du Service d'animation estivale seulement lorsque l'animateur l'autorise
- Emploie un langage poli, respectueux et honnête envers toutes les personnes

3— Le respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp de jour ou l'environnement
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels
- Tenir les lieux propres et en bon état

4— Le refus de toute forme d'abus

- Ne tolérer aucune forme de violence, d'intimidation ou de contact sexuel

5 — TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE

- Culottes courtes à mi-cuisse
- Gilet à manches courtes
- Coton ouaté
- Espadrilles ou sandales fermées (toujours avoir des espadrilles dans son sac pour sports de ballon)
- Casquette ou foulard de tête

Ce qui est interdit

- Camisoles à bretelles spaghetti
- Jupes et robes (à moins d'avoir des shorts dessous et que la robe ou jupe soit courte pour ne pas gêner les mouvements)
- Gougounes (sauf à la piscine)
- Vêtements aux messages négatifs (allusion à l'alcool, aux drogues, à des messages obscènes ou violents)
- Gilets courts (bedaine)

À noter que si votre enfant arrive vêtu de telle sorte, il recevra un billet d'avertissement. S'il y a continuité, les mesures disciplinaires entreront en vigueur.

6 — MESURES DISCIPLINAIRES

L'animateur doit assurer un climat permettant l'interaction et la bonne entente entre les enfants.

L'animateur doit assurer la sécurité pour tous en appliquant les règlements du camp.

Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable, l'équipe du Service d'animation estivale pourrait être dans l'obligation d'aviser le parent et retourner l'enfant chez lui.

Voici les étapes utilisées par les animateurs et le responsable dans le cas d'enfants ayant des comportements perturbateurs :

1. Un premier avertissement écrit est donné à l'enfant et aux parents pour lui indiquer son comportement fautif et pour lui expliquer pourquoi il ne peut agir de la sorte (entente entre l'animateur et l'enfant).
2. Un deuxième avertissement écrit est donné à l'enfant et aux parents pour lui signaler que le prochain avertissement sera suivi d'une suspension d'une journée du Service d'animation estivale.
3. Au troisième avertissement, avec l'autorisation du responsable, les parents seront dans l'obligation de venir chercher l'enfant sur le site d'animation dans un court délai, et ce, pour le reste de la journée.
4. Au quatrième avertissement, le responsable communiquera avec les parents pour les informer que leur enfant sera expulsé pour le reste de l'été. Cette mesure prendra effet le jour même.

7 — MATÉRIEL REQUIS

DANS MON SAC À DOS, J'APPORTE... **ET JE NE PARTAGE PAS**

- Vêtements de sport
- Espadrilles
- Gourde d'eau
- Dîner froid et collations
- Maillot de bain, serviette de bain, flotteur (si applicable) et casque de bain (aucun prêt d'équipement à la piscine)
- Crème solaire et chapeau (casquette, chapeau, foulard, etc.)
- Médicaments si nécessaires
- Insecticide
- Vêtements pour la pluie
- Vêtements de rechange

*** Pour rester vigilant, on vous demande de vous assurer que votre enfant soit bien préparé pour sa journée.

DANS MA BOÎTE À LUNCH, J'APPORTE... **ET JE NE PARTAGE PAS.**

Votre enfant bouge toute la journée et dépense énormément d'énergie. Il est donc primordial de lui fournir un lunch complet et santé. Voici quelques éléments importants à ne pas oublier :

- Nourritures santé, de bonnes collations (fruits, yogourts, fromages, barres tendres, etc.) et un repas principal.
- De quoi hydrater votre enfant pour toute la journée, jus pour ses collations ou gourde d'eau.
- Puisque nous n'avons pas accès à des réfrigérateurs, vous devez absolument mettre un « Ice pack » dans la boîte à lunch de votre enfant. Nous recommandons de mettre une gourde avec moitié glace, moitié eau pour avoir de l'eau fraîche toute la journée.
- Aucun contenant en verre ne sera accepté, pour la sécurité de tous.

8 — EN CAS D'ACCIDENT

Nos animateurs prendront les mesures de protection nécessaires pour traiter :

Blessure mineure

- ➔ Application des premiers soins selon la gravité.

Dans le cas d'un incident majeur

Nous appelons les services d'urgence (police, ambulance).

- ➔ Le coût d'un transport ambulancier est aux frais du parent.

Pour tout accident

Un rapport d'accident sera achevé par l'animateur ou le responsable.

Ce rapport peut être consulté uniquement, aucune copie ne sera autorisée.

Peu importe la gravité de l'incident, le parent sera informé de la situation.

9 – LIEUX FRÉQUENTÉS

Tous les groupes fréquentent les lieux suivants, d'où l'importance que votre enfant ait de bons souliers pour être confortable toute la journée :

- ➔ Piscine
- ➔ Gymnase de l'école primaire
- ➔ Parc de l'école
- ➔ Terrain de tennis
- ➔ Terrain de baseball
- ➔ Terrain de soccer
- ➔ Sentiers pédestres derrière l'école

10 — LES SORTIES

Suite à la pandémie, nous n'avons aucune sortie extérieure de planifier. Si toutefois les mesures d'urgence changent et nous pouvons offrir une sortie, il y aura des frais supplémentaires.

BON ÉTÉ !

**La municipalité de Woburn
vous souhaite un bel été
à vous et votre(vos) enfant(s) !**